

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2021

Troisième vague : le Gouvernement encourage tous les professionnels de santé à venir en renfort des établissements de santé

Alors que les professionnels de santé sont mobilisés dans la lutte contre la Covid-19 depuis plus d'un an, les établissements de santé sont confrontés à une forte tension due à la reprise de l'épidémie sur l'ensemble du territoire. La poursuite de la mobilisation des professionnels est donc cruciale pour la prise en charge des patients atteints de Covid-19, mais aussi de tous les autres patients et permettre un roulement des équipes hospitalières.

Le Gouvernement prend des mesures pour soutenir la mobilisation des professionnels de santé retraités, étudiants, libéraux ou déjà inscrits à la réserve sanitaire.

- Les étudiants en santé : ils peuvent tous être mobilisés, en tenant compte de la situation des étudiants en dernière année de formation, ainsi que des périodes d'examens. Ils perçoivent alors une indemnité exceptionnelle de stage durant cette période, par exemple une majoration de 100 % pour les étudiants en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie. Des instances de concertation locales, sous l'égide des ARS, organisent la mobilisation des étudiants en santé. Certaines formations pourront également être suspendues, de manière encadrée et en veillant à ne pas impacter la diplomation des étudiants concernés.
- Les professionnels de la réserve sanitaire : leur rémunération est augmentée, par exemple de 125 € à 200 € par jour pour une infirmière en activité.
- Les professionnels de santé hospitaliers et libéraux à la retraite : ils ne sont pas soumis au plafonnement du cumul de leur retraite et de leur revenu d'activité s'ils exercent cette activité, médicale ou paramédicale, dans un service Covid-19.
- Les médecins libéraux : en cas de perte d'activité, leurs frais fixes sont indemnisés, ce qui leur permet de renforcer les services Covid-19, puis de reprendre leur activité.

La plateforme Renfort RH Crise du ministère des Solidarités et de la Santé permet la mise en relation des professionnels de santé qui sont disponibles pour une mission et les établissements de santé qui ont besoin de renforts, soit directement, soit via les ARS.

Concrètement :

- Tout professionnel qui souhaite se porter volontaire pour une mission renseigne et met à jour ses coordonnées, disponibilités, diplômes et expériences. Il sera ensuite contacté directement par un établissement de sa région ou par l'ARS pour un contrat court ou une mise à disposition.
- Tout établissement qui a besoin de renforts peut consulter la liste des volontaires et contacter les profils les plus adaptés à ses besoins.

Médecins, infirmiers, aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes, techniciens de laboratoires.... Qu'ils soient salariés ou libéraux, étudiants ou retraités, tous les volontaires sont invités à s'inscrire dès à présent sur la plateforme **Renfort RH Crise**.

Contacts presse : DGOS-COM@sante.gouv.fr / presse-dgs@sante.gouv.fr